

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize Décembre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 6 Décembre 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. MORMANN Cédric (*sans pouvoir*), Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Yolande DUBOURG et Véronique LE BORGNE.

OBJET :	<i>Modification du tableau des effectifs.</i>
----------------	---

N° 2018 / 12 / 07

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2018,

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Vu l'avis du Comité Technique du 23 Novembre 2018,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité – Économie du 26 novembre 2018,

Considérant qu'au regard de la stabilité trouvée dans l'organisation du pôle Education suite à la municipalisation du restaurant scolaire et du centre de loisirs, il est proposé de modifier les postes de contractuels en CDI en postes de fonctionnaires pour les agents qui le souhaitent et d'augmenter le temps de travail de trois agents,

.../...

Considérant que suite à la mise en location du camping et du gîte et à la reprise de la gestion du port par le département au 1^{er} janvier 2020, la dimension touristique du service Sport-Tourisme perd de son contenu et entraînent dès lors un recentrage des missions du service sur de l'entretien ménager

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs par :

- la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^e classe en CDI à temps non complet 31/35^{ème} par suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en CDI à temps non complet 26,92/35^{ème}.*
- la création d'un poste d'adjoint technique en CDI à temps non complet 31/35^{ème} par suppression d'un poste d'adjoint technique en CDI à temps non complet 26,92/35^{ème}.*
- la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet par suppression d'un poste d'adjoint d'animation en CDI à temps non complet 30/35^{ème}*
- la création d'un poste d'adjoint technique à non temps complet 28/35^e par suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^e classe à temps complet.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 17 Décembre 2018,

Le Maire,

